



Entreprises minières Globex inc.

« Chez nous en Amérique du Nord »
24 373 378 actions ordinaires en circulation

Le 15 octobre 2012

Globex rappelle à ses actionnaires de voter EN FAVEUR de l'arrangement visant la scission de Mines indépendantes Chibougamau inc.

Rouyn-Noranda (Québec) Canada. ENTREPRISES MINIÈRES GLOBEX INC. (GMX – Bourse de Toronto, G1M – Bourses de Francfort, Stuttgart, Berlin, Munich, Xetra et GLBXF – International OTCQX) rappelle à ses actionnaires de voter EN FAVEUR de l'arrangement proposé visant la « scission » des actions de sa filiale en propriété exclusive Mines indépendantes Chibougamau inc. (« MIC ») aux actionnaires de Globex, lors de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de Globex qui se tiendra à Toronto le 19 octobre 2012. L'arrangement prévoit que Globex cédera à MIC dix propriétés connues sous le nom de « camp minier de Chibougamau » et que les actionnaires de Globex recevront une action de MIC pour chaque action de Globex. La date limite pour transmettre les formulaires de procuration et les formulaires d'instructions de vote est le mercredi 17 octobre 2012, à 17 h, heure de Toronto.

L'arrangement proposé a été approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration de Globex. Les modalités de l'arrangement figurent à la circulaire d'information de la direction de Globex datée du 19 septembre 2012, dont un exemplaire a été transmis par la poste aux actionnaires de Globex. Il est conseillé aux actionnaires de Globex d'examiner entièrement la circulaire d'information de la direction avant de voter. On peut obtenir la circulaire auprès de Globex ou la consulter sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

La réalisation de l'arrangement est subordonnée, entre autres, à l'approbation des actionnaires de Globex à l'assemblée extraordinaire par un vote affirmatif d'au moins les deux tiers des voix exprimées, à l'obtention par Globex de l'ordonnance définitive de la Cour supérieure du Québec et d'une décision anticipée de l'Agence du revenu du Canada en matière d'impôt sur le revenu qui confirme que l'arrangement peut être réalisé sur une base fiscale neutre pour Globex et ses actionnaires, à l'obtention de tous les autres consentements ou approbations réglementaires nécessaires dans le cadre de l'arrangement, ainsi qu'à l'inscription conditionnelle de MIC à la Bourse de croissance TSX. Rien ne garantit que ces conditions seront remplies, notamment l'inscription de MIC à la Bourse de croissance TSX.

MIC organise actuellement un financement, dont le produit sera utilisé par MIC pour mener à bien son programme d'exploration recommandé ainsi que comme fonds de roulement. MIC et Globex annonceront les modalités de la proposition de financement lorsque ces dernières auront été arrêtées.

«We Seek Safe Harbour.»

Foreign Private Issuer 12g3 – 2(b)
CUSIP Number 379900 10 3

Pour de plus amples informations :

Jack Stoch, P. Geo., Dir. Acc.
Président et chef de la direction
Entreprises minières Globex inc.
86, 14^e Rue
Rouyn-Noranda, Québec (CANADA) J9X 2J1

Tél. : 819.797.5242
Télec. : 819.797.1470
info@globexmining.com
www.globexmining.com

Énoncés prospectifs

Outre des données historiques, le présent communiqué de presse peut contenir certains « énoncés prospectifs ». Ces énoncés peuvent comporter un certain nombre de risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité et le rendement diffèrent de façon importante des attentes et des projections d'Entreprises minières Globex inc. (« Globex »). Rien ne garantit que les événements prévus dans les énoncés prospectifs se produiront ou auront lieu ni, le cas échéant, quels avantages Globex en tirerait. Une analyse plus détaillée des risques figure dans la notice annuelle déposée par la société sur SEDAR à www.sedar.com.